



OBJET :
ÉLECTION DU 4e VICE-PRÉSIDENT

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le dix-sept septembre, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

Nombre des membres composant le Comité syndical.....	31	<i>Vincent BEDU, Sylvain BERRIOS, Philippe GOUJON, Patrice LECLERC,</i>
En exercice	31	<i>Valérie MONTANDON, Patrick OLLIER, Sylvain RAIFAUD,</i>

Présents à la Séance.....	18
---------------------------	----

Au titre du Conseil de Paris :

Représentés par mandat.....	8	<i>David ALPHAND, Dan LERT,</i>
-----------------------------	---	-------------------------------------

Absents.....	5
--------------	---

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

*Grégoire De la RONCIÈRE,
Denis LARGHERO,*

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Frédéric MOLOSSI,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

*Jean-Pierre BARNAUD,
Chantal DURAND*

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

Annie DUCHENE

Étaient absents excusés :

Christophe NAJDOVSKI,

François VAUGLIN,

Célia BLAUDEL,

Jean-Michel BLUTEAU,

Mohamed CHIKOUCHE,

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Jean-Noël AQUA donne pouvoir à Frédéric MOLOSSI

Colombe BROSSEL donne pouvoir à Sylvain RAIFAUD

Jérôme LORIAU donne pouvoir à Valérie MONTANDON

Josiane FISCHER donne pouvoir à Denis LARGHERO

Bélaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Frédéric MOLOSSI

Magalie THIBAUT donne pouvoir à Jean-Michel VIART

Laurence COULON donne pouvoir à Sylvain BERRIOS

Jean-Pierre ABEL donne pouvoir à Jean-Michel VIART

La majorité des membres étant présente,

Monsieur LARGHERO a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À la suite du renouvellement des assemblées départementales et régionales et de la fin de mandat consécutive des délégués au Comité syndical de l'EPTB, ses instances doivent être renouvelées et, notamment, ses Vice-présidents, qui constituent, avec le Président, les membres du Bureau, organe exécutif dont le rôle et les fonctions sont notamment prévues à l'article 9 des statuts de l'EPTB.

On rappellera qu'en application de cet article 9, les membres du bureau de l'EPTB sont élus à la majorité absolue aux deux premiers tours, puis à la majorité relative au troisième tour, par le Comité syndical et que deux tiers au moins des délégués du Comité syndical doivent être présents ou représentés pour cette élection.

Par ailleurs, on indiquera que le nombre total des membres du Bureau syndical, Président inclus, représente au maximum 30% de l'effectif du Comité syndical arrondi à l'entier supérieur en sus de comprendre au moins un représentant de chaque catégorie de personne publique membre (article 9-1 des statuts).

En application de cette disposition, le Comité syndical de l'EPTB a fixé par délibération en date du 27 janvier 2021 le nombre de membres du Bureau syndical à 10, Président inclus.

Il a été procédé à l'élection du Président, il convient à présent de procéder à la désignation des autres membres du Bureau, à savoir les 9 Vice-Présidents, dans les conditions susvisées.

PROCÈS-VERBAL

Nombre de membres composant le Comité syndical : 31

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres représentés : 8

Le 28 septembre 2021, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à 14h30 sous la présidence de Monsieur OLLIER, à la suite de son élection du même jour.

Monsieur Denis LARGHERO a été désigné secrétaire de séance ;

VU l'article L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU les statuts de l'EPTB Seine Grands Lacs ;

VU le règlement intérieur de l'EPTB Seine Grands Lacs ;

VU la délibération n° 2021-02/CS en date du 27 janvier 2021, fixant à 10 le nombre des membres du Bureau syndical de l'EPTB ;

VU la candidature de Monsieur Jean-Michel VIART, enregistrée pour le poste de 4^e Vice-Président ;

Le Président fait l'appel des candidatures.

Se présente :

Monsieur Jean-Michel VIART,

Il a été procédé dans les formes et sous la présidence de Monsieur OLLIER, Président,

À l'élection du 4^e Vice-Président,

Le scrutin a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin :

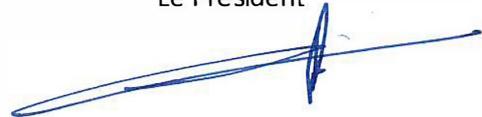
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	26
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	26
Majorité absolue :	14

A obtenu :

Monsieur Jean-Michel VIART : 26 voix

Il est pris acte des résultats de l'élection de Monsieur Jean-Michel VIART qui a obtenu 26 voix et est proclamé Quatrième Vice-Président de l'EPTB Seine Grands Lacs à l'unanimité.

Le Président



Patrick OLLIER

Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison

Président de la Métropole du Grand Paris